



Veille

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE PROSPECTIVE



Mars 2013

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la dernière sélection du blog Veille Prospective & Évaluation du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (<http://veilleagri.hautetfort.com/>).

NB : La veille prospective du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir d'un corpus d'environ 300 sources de différentes natures (médiats, institutions nationales et internationales, think tanks, instituts de recherche, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle du ministère.

Céline Laisney

Chargée de mission Veille, Centre d'études et de prospective

PAC

Agri-Myths : les idées reçues sur la PAC selon WWF Europe

En marge du vote sur la PAC en séance plénière du Parlement européen début mars, WWF Europe a présenté un rapport destiné à réfuter neuf affirmations que l'association considère comme des idées reçues sur la négociation de la future PAC. Les neuf « mythes » mis en évidence sont les suivants :

1. la PAC n'a plus besoin d'être « verte »
2. l'UE doit augmenter sa production agricole afin de contribuer à nourrir le monde
3. le verdissement de la PAC va miner notre capacité à produire des aliments
4. les agriculteurs européens vont perdre en compétitivité en raison des contraintes environnementales
5. le principe pollueur-payeur s'applique déjà à l'agriculture européenne
6. le verdissement de la PAC aura des impacts négatifs sur l'emploi
7. la réforme de la PAC va conduire à plus de bureaucratie
8. le verdissement de la PAC sera plus efficient si les agriculteurs ont la possibilité de choisir eux-mêmes les mesures
9. il n'est pas nécessaire de réformer une PAC qui est déjà juste

Le rapport oppose à ces affirmations une brève sélection de faits et de références issues de diverses sources, telles que des rapports de la Commission européenne et des Nations unies, des publications scientifiques (université de Wageningen, revue *Nature*, INRA), ainsi que diverses études (IEEP, IAASTD).

Alexandre Martin, Centre d'études et de prospective

Source: WWF Europe

http://awsassets.panda.org/downloads/wwf_agri_myths.pdf

États-Unis : l'explosion du prix des crédits d'incorporation de biocarburants, symptôme de contraintes incompatibles ?

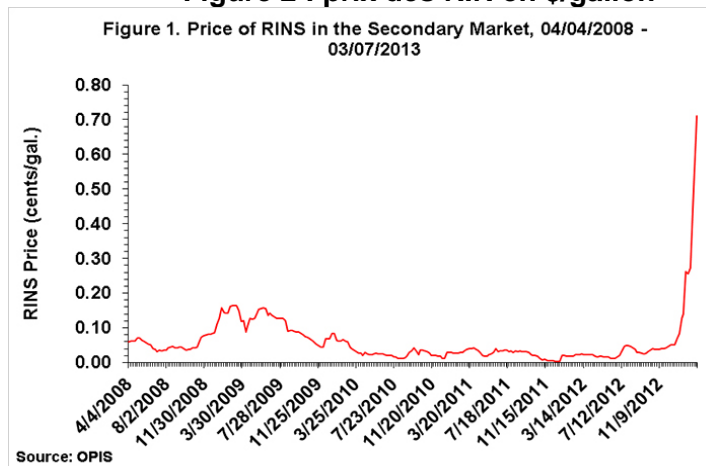
Dans un article publié sur le site *farmdocdaily*, Scott Irwin, économiste de l'université de l'Illinois, met en évidence l'explosion du prix des *renewable identification numbers* (RIN) pour l'éthanol : leur valeur a plus que décuplé en à peine deux mois.

Schématiquement, le système américain de soutien au développement des biocarburants repose sur des obligations d'incorporation (mandats) différentes selon la catégorie de biocarburant concernée (éthanol produit à base de maïs, biocarburant cellulosique, biodiesel, etc.). Certaines de ces catégories sont toutefois imbriquées (une unité de biocarburant cellulosique peut être comptabilisée dans l'une ou l'autre des catégories, ce qui n'est pas le cas d'un éthanol produit à partir de maïs).

Afin de satisfaire à ces obligations, un système d'enregistrement des incorporations a été mis en place (RIN). Ces « certificats » étant échangeables et, pour partie, reportables d'une année sur l'autre, un marché de ces RIN s'est créé. Le « prix des RIN » est ainsi, en théorie, un signal des difficultés de l'industrie à honorer ces obligations d'incorporation. Ainsi, c'est notamment la faiblesse des cours des RIN en 2012 qui avait conduit l'agence américaine de l'environnement (EPA) à rejeter l'option d'un allègement de ces contraintes d'incorporation en novembre dernier.

En effet, depuis 2008, le prix de ces RIN est toujours resté modéré et l'amplitude de ces variations est demeurée faible, témoignant, selon Irwin, de la compétitivité suffisante de l'éthanol américain (mandats peu contraignants) et du niveau de « stock » de RIN ainsi généré. Mais depuis janvier, le cours des RIN a explosé, passant en quelques semaines de moins de 5 cents à 70 cents le gallon.

Figure 2 : prix des RIN en \$/gallon



Scott Irwin attribue cette flambée au *blend wall*, cette contrainte qui pèse sur la demande et empêche de respecter les obligations d'incorporation imposées à l'offre, relativement indépendamment des cours de l'éthanol. Le *blend wall* est en effet une estimation du taux maximum incorporable dans le parc de véhicule américain du fait de la consommation totale de carburant et de la décomposition de ce volume selon le taux d'éthanol contenu dans un litre de carburant (essences E10, E15 et E85).

Le *blend wall* progressant moins rapidement que les obligations d'incorporation, ces deux contraintes deviennent mutuellement incompatibles. Dans un premier temps, le stock de RIN est mobilisé pour combler cet écart mais, selon les calculs d'Irwin, ce dernier serait totalement vidé dans le courant de l'année 2014 même si de nombreux facteurs entrent en ligne de compte qui complexifient l'analyse (échanges commerciaux, vases communicants entre les différentes obligations par catégories de biocarburants, etc.).

Au final, si l'explication d'un niveau élevé du cours des RIN paraît convaincante, l'ampleur de la hausse sur un pas de temps si court peut conduire à s'interroger sur la fiabilité de ce signal prix (Irwin mentionne ainsi la possibilité d'achats spéculatif sur la période récente et souligne que les prix passés étaient anormalement bas).

Pierre Claquin, Centre d'études et de prospective

Source : *Farmdocdaily*

<http://farmdocdaily.illinois.edu/2013/03/exploding-ethanol-rins-prices.html>

L'Espagne au chevet de sa filière laitière

D'après un communiqué de presse du ministère de l'agriculture espagnol, la filière laitière espagnole a signé le 12 février 2013 un accord pour une « production laitière durable », réunissant, sous l'égide du ministre de l'agriculture Miguel Eria Cañete, un total de quatorze entreprises laitières et neuf entreprises du secteur de la distribution.

Compte tenu de l'évolution du secteur laitier européen, mais aussi de la crise économique en Espagne, la filière laitière espagnole a vu sa situation se dégrader ces dernières années. En 2012, la conjonction d'un prix de l'aliment du bétail particulièrement élevé et d'une sécheresse importante a accentué les difficultés des producteurs, entraînant baisses de production et décapitalisation du cheptel laitier. Dans ce contexte, cet accord sur une production laitière durable cherche à améliorer la valorisation du lait tout au long de la filière et à enrayer sa dépréciation. Cette démarche devrait donner lieu à un étiquetage spécifique des produits concernés, afin de communiquer jusqu'aux consommateurs et lutter contre la banalisation des produits.

Cet accord ambitieux vient compléter les mesures prévues par le décret royal 1362/2012 d'octobre 2012, prévoyant la mise en application du « paquet lait » en Espagne, et notamment la constitution d'organisations de producteurs, l'obligation de contractualisation pour tout achat de lait cru et la possibilité de mise en place de mesures de régulation de l'offre dans le cas des fromages sous appellation d'origine.

Chaque premier achat de lait cru sur le territoire espagnol devra ainsi obligatoirement faire l'objet d'un contrat écrit entre le producteur et l'acheteur (cf. art. III-10) (les organisations coopératives étant exemptées de l'établissement de contrats individuels) précisant notamment le prix du lait ou son mode de calcul, et les volumes concernés (cf. annexe III). Le décret prévoit aussi la centralisation des données de ces contrats au sein d'une base de données gérée par le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec l'interprofession laitière espagnole, et utilisable à des fins statistiques.

Enfin, il faut noter que ce décret concerne non seulement la filière lait de vache, mais aussi les filières ovine et caprine laitières. La première organisation de producteurs de lait de brebis a d'ailleurs vu le jour le 20 février 2013 en Castilla-Y-Léon, regroupant près de 900 éleveurs pour un total de 72 millions de litres de lait. Concernant les secteurs lait de brebis et lait de chèvre, le décret royal devrait donc permettre une nette amélioration de la transparence des filières, par l'obligation qui est désormais faite aux acheteurs de lait de déclarer les contrats établis et les volumes contractualisés.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Sources : Ministère de l'agriculture espagnol

http://www.magrama.gob.es/es/prensa/13.02.12%20Convenio%20Productos%20L%C3%A1cteos%20Sostenibles_tcm7-262761.pdf

http://www.magrama.gob.es/es/prensa/13.02.20%20Carlos%20Cabanas%20Jornada%20Consorcio%20promoci%C3%B3n%20ovino_tcm7-263812.pdf

<http://www.boe.es/boe/dias/2012/10/02/pdfs/BOE-A-2012-12292.pdf>

ÉVALUATION

Évaluation de la réforme de l'OCM vitivinicole

Une récente étude financée par la Commission européenne évalue la réforme de l'OCM vitivinicole de 2008. Le caractère récent de cette réforme n'a permis aux évaluateurs de disposer des données que sur les deux campagnes suivant sa mise en place. Par ailleurs, le contexte économique général des années 2008 à 2011, lourd de conséquences sur la commercialisation et la consommation des vins, n'a pas forcément permis d'isoler les effets propres de la réforme de l'OCM. Toutefois, au-delà de l'évaluation détaillée de la réforme elle-même, l'étude présente aussi une analyse complète de la structure, du contexte et des marchés du secteur vitivinicole.

Le suivi de la réforme montre que la mise en œuvre du régime d'arrachage a eu, en trois campagnes, un impact significatif sur le potentiel de production communautaire, avec un recul des surfaces en vigne de 4,6 %, restructuration particulièrement marquée en Espagne (- 8,5 %). Cette mesure aurait ainsi permis une amélioration de la compétitivité globale du secteur.

Concernant les entreprises de transformation, il est apparu difficile de mettre d'ores et déjà en évidence les effets généraux de la réforme de l'OCM, mais les mesures de reconversion et restructuration du vignoble ainsi que la promotion sur les pays tiers sont perçues comme très favorables au secteur. Au contraire, le régime d'arrachage a pu, par endroits, créer des problèmes d'approvisionnement en raisin pour les entreprises. Par ailleurs, de nombreuses entreprises avaient anticipé la réforme de l'OCM et s'étaient engagées avant 2008 dans une stratégie de meilleure adaptation au marché (augmentation de la part de vin conditionné au détriment du vrac).

La suppression de l'aide à la distillation aurait d'ores et déjà mis en difficulté certaines distilleries spécialisées dans la production d'alcool industriel, les amenant à réorienter leurs activités. De même, la suppression de l'aide à l'incorporation de moûts de raisins concentrés a entraîné une large perte de compétitivité de ces produits par rapport au saccharose. Au-delà de la baisse de la demande qui en résulte, cette suppression pourrait entraîner une distorsion de concurrence entre les régions où la chaptalisation est autorisée (utilisation de saccharose) et les autres.

La réforme de l'OCM ne semble pas avoir sensiblement modifié les équilibres de marchés, le niveau de stock restant globalement stable (à l'exception de certaines AOP italiennes, dont la consommation serait affectée par la crise économique). Le développement des exportations a en effet compensé le recul progressif de la distillation. En termes d'efficacité, l'évaluation de la réforme de l'OCM montre que les mesures d'aide à l'arrachage permettent d'atteindre une stabilisation du marché avec une dépense moindre que *via* les mesures d'aide à la distillation. En revanche, le financement des vendanges en vert se révèle plus coûteux que l'aide à la distillation de crise.

Cette analyse détaillée conduit l'évaluateur à estimer que la réforme de l'OCM est globalement conforme à ses objectifs, efficace et efficiente. Il apporte toutefois certaines recommandations complémentaires. Parmi celles-ci, il alerte la Commission européenne sur la situation des distilleries, mises en difficulté par la suppression des aides à la distillation. Par ailleurs, il reste circonspect sur le régime de paiement unique mis en place en Espagne pour les anciens producteurs de raisin pour l'alcool de bouche, qui pourrait être une source de distorsions de concurrence entre producteurs espagnols.

En analysant les marchés extérieurs, le cabinet d'étude met en évidence une concurrence croissante des vins des pays tiers dans les États membres peu ou pas producteurs de vins. Ce constat l'amène à préconiser une extension des mesures d'aide à la promotion à l'intérieur du marché communautaire, y compris pour certains vins sans IG. Enfin, parmi d'autres recommandations, une révision du règlement sur l'enrichissement et la chaptalisation des vins (CE 1234/2007) est préconisée.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : Commission européenne

http://ec.europa.eu/agriculture/evaluation/market-and-income-reports/wine-2012_fr.htm

Gaspillage alimentaire et rôle de l'emballage

Une recherche financée par le WRAP britannique (*Waste and resources action programme*, programme gouvernemental), s'est penchée sur les comportements de consommateurs britanniques vis-à-vis du gaspillage alimentaire et de l'emballage. Une enquête auprès de 4000 personnes représentatives de la population montre que, si ces dernières font majoritairement confiance à l'emballage pour protéger le produit au magasin ou lors de son transport, le rôle de ce dernier pour prolonger la durée de vie des produits à domicile est moins connu. En effet, beaucoup enlèvent l'emballage au moment de stocker le produit, par exemple au réfrigérateur.

Les consommateurs considèrent que des progrès ont été faits ces dernières années, et notamment le développement des emballages refermables et des emballages cloisonnés (qui permettent de n'utiliser que la quantité nécessaire à chaque fois).

Des simulations montrent également que le fait de soumettre les consommateurs à des informations sur le gaspillage alimentaire orientait leurs comportements. Ils sont aussi demandeurs d'informations claires sur l'utilisation (clarification des dates limites de consommation) et le stockage (possibilité de congeler, etc.) des produits.

Le WRAP invite donc ses partenaires, industriels et distributeurs, à innover encore et à mieux informer les consommateurs.

Céline Laisney, Centre d'études et de prospective

Source : WRAP

<http://www.wrap.org.uk/fresherforlonger>

Les « courses durables », entre aspirations et contraintes

Avec un financement du ministère de l'Écologie, le CRÉDOC a réalisé une étude sur les pratiques d'approvisionnement alimentaire des ménages périurbains. Une enquête de terrain a permis d'identifier une série de pratiques potentiellement vertueuses : chaînage des courses avec d'autres déplacements, regroupement spatial et/ou temporel des achats, fréquentation de l'offre de proximité, recours à des modes de déplacement doux (marche, vélo), mais aussi achat à distance, achat direct auprès des producteurs et autoproduction.

L'enquête montre que si les préoccupations écologistes jouent dans l'adoption de ces pratiques, elles sont tout autant motivées par d'autres objectifs ou contraintes : la gestion du budget familial, l'impératif de gagner du temps, le souhait d'avoir un meilleur contrôle sur la qualité des denrées alimentaires.

Elle met également en évidence le fait que les consommateurs témoignent d'un souci de cohérence dans leurs objectifs de pratiques durables (par exemple, ne pas acheter des denrées issues de l'agriculture biologique produites dans des pays lointains), mais se ménagent aussi la possibilité de mettre en place des « accommodements raisonnables » : face à l'impossibilité d'avoir un comportement répondant à toutes leurs aspirations écologistes, ils « compensent » leurs pratiques les moins recommandables par des pratiques plus vertueuses, et effectuent des arbitrages constamment.

Céline Laisney, Centre d'études et de prospective

Source : Crédoc

<http://www.credoc.fr/pdf/4p/257.pdf>

AGRICULTEURS

La baisse du nombre d'exploitants agricoles ralentit, selon la MSA

Selon les dernières données de la MSA publiées en mars 2013, la baisse démographique des chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles se ralentit. Le nombre de chefs s'élève en effet au 1^{er} janvier 2012 à près de 484 000, soit une baisse de 1,1% par rapport au 1^{er} janvier 2011. Cette diminution est contrastée selon les spécialisations : elle est ainsi moins importante pour les secteurs « élevage hors-sol » (-0,4%) ou « cultures céréalières et industrielles » (-0,5%) que pour celui des « cultures spécialisées » (-2,3%) ou encore la viticulture (-2,2%).

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2011	Ecart entrants/sortants	Effectifs 2012	Evolution
Cultures spécialisées	30 716	-704	30 012	-2,3%
Cultures céréalières et industrielles	83 748	-389	83 359	-0,5%
Viticulture	51 086	-1 134	49 952	-2,2%
Bovins lait et mixtes	105 077	-1 949	103 128	-1,9%
Bovins viande, ovins, caprins	81 451	-1 044	80 407	-1,3%
Elevage hors-sol	25 166	-110	25 056	-0,4%
Equidés	11 952	410	12 362	3,4%
Polyculture-élevage	60 779	-608	60 171	-1,0%
ETA, paysagistes	34 311	364	34 675	1,1%
Autres	1 983	-7	1 976	-0,4%
Artisans ruraux exclusifs	2 949	-232	2 717	-7,9%
TOTAL	489 218	-5 403	483 815	-1,1%

La tendance au vieillissement se prolonge, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation étant désormais de 47 ans et demi (47 ans pour les hommes, 51 ans pour les femmes). On assiste également à la poursuite de la tendance à l'augmentation de la surface moyenne par exploitant, qui passe de 49,1 ha à 49,4 ha de 2011 à 2012. Enfin, une majorité d'exploitants (53 %) sont à présent établis sous forme sociétaire (GAEC ou autre). Ces tendances confirment celles identifiées dans le *Monde agricole en tendances* (<http://agriculture.gouv.fr/Monde-agricoles-en-tendances>).

Céline Laisney, Centre d'études et de prospective

Source : MSA <http://www.msa.fr/lfr/la-population-des-exploitants-et-chefs-d-entreprises-agricoles-en-2012/>

N.B : Le champ des chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes Structure réalisés par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture.

Grande-Bretagne: lancement d'une enquête auprès des jeunes pour connaître les obstacles à l'installation en agriculture

Dans le cadre de l'*Oxford farming conference* de 2013, le ministre britannique de l'agriculture et de l'alimentation, David Heath, a annoncé le lancement d'une consultation nationale auprès des jeunes de ce pays. L'objectif est de connaître les obstacles à l'installation en agriculture et plus largement les raisons de la non attractivité du secteur agroalimentaire auprès des jeunes diplômés.

Actuellement, l'âge moyen des agriculteurs en Grande-Bretagne est de 58 ans (source Eurostat) et le besoin est estimé à 60 000 nouvelles recrues pour la prochaine décennie (source Royal Agricultural Society). L'enjeu est d'attirer plus de jeunes et plus de compétences dans le

secteur agricole.

Un rapport proposant des pistes pour une meilleure intégration des jeunes en agriculture devrait être publié au cours de l'été 2013. Les attentes sont fortes sur les propositions qui pourraient en ressortir, d'autant plus qu'il n'existe pas de politique à l'installation en Grande-Bretagne.

Céline Fabre, Centre d'études et de prospective

Source: Defra, Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
<http://www.defra.gov.uk/news/2013/01/02/feeding-future-careers/>

Portrait des femmes agricultrices

Le Crédit Agricole a souhaité dresser le portrait des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes et les interroger sur leur parcours, leur motivation à choisir et exercer ce métier ainsi que leur perception de leur place dans la société. Pour ce faire, BVA a réalisé début février 2013 une enquête auprès de 500 agricultrices constituant un échantillon national représentatif, qui rejoint les principales conclusions issues du Recensement agricole 2010 (<http://agriculture.gouv.fr/Analyse-no38-mars-2012-Les-femmes>).

Selon cette enquête, le parcours des agricultrices est moins linéaire que celui des hommes : si 72% d'entre elles sont originaires d'une famille d'agriculteurs, 65% ont exercé une autre activité avant d'entrer en agriculture (52% sans lien avec ce secteur). Leur pratique du métier est différente (même si l'enquête ne permet pas toujours de faire des comparaisons entre les sexes) : 35% produisent sous label ou appellation d'origine, 30% sont engagées dans la vente directe aux consommateurs, 10% dans une activité de tourisme rural et 8% ont une production en agriculture biologique. Elles sont majoritairement installées sous la forme sociétaire (62%).

Les agricultrices ont un niveau élevé de formation : 67% ont au moins le niveau bac, le niveau de formation s'élevant dans les jeunes générations (6 agricultrices sur 10 de moins de 40 ans ont une formation supérieure). En revanche, seules 22% d'entre elles ont des responsabilités au sein d'une coopérative ou d'une organisation professionnelle agricole, mais cette proportion monte à 33% pour les moins de 40 ans.

Elles semblent parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, car si 89% sont mariées ou vivent en couple et 95% ont des enfants (en moyenne 2,4, soit plus que la moyenne nationale), 73% ont pu prendre des vacances au cours des trois dernières années (en moyenne 12 jours de vacances par an).

Les femmes agricultrices mettent en avant, comme principal attrait de leur métier, le fait d'être indépendante, d'être son propre chef. La passion pour l'agriculture est la première raison citée comme motif d'installation par les moins de 40 ans, alors que les plus de 40 ans citent le fait de pouvoir travailler avec leur conjoint.

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la pénibilité physique qui pose des contraintes aux agricultrices, mais la conduite du tracteur et le réglages des outils. A noter toutefois que 42% des moins de 40 ans déclarent n'avoir pas de contraintes particulières.

Les agricultrices se sentent plutôt reconnues dans leur milieu, que ce soit par leurs collègues masculins ou les organisations professionnelles, mais moins par les consommateurs ou les pouvoirs publics. Enfin, elles sont majoritairement confiantes dans leur avenir professionnel. En témoigne aussi le fait que 63% des moins de 40 ans aimeraient que leur fille devienne agricultrice.

Céline Laisney, Centre d'études et de prospective

Source : BVA / Crédit agricole

<http://www.credit-agricole.com/Actualites-et-decryptage/Communiqués-de-presse/Communiqués-généraux/Des-agricultrices-bien-dans-leurs-bottes>

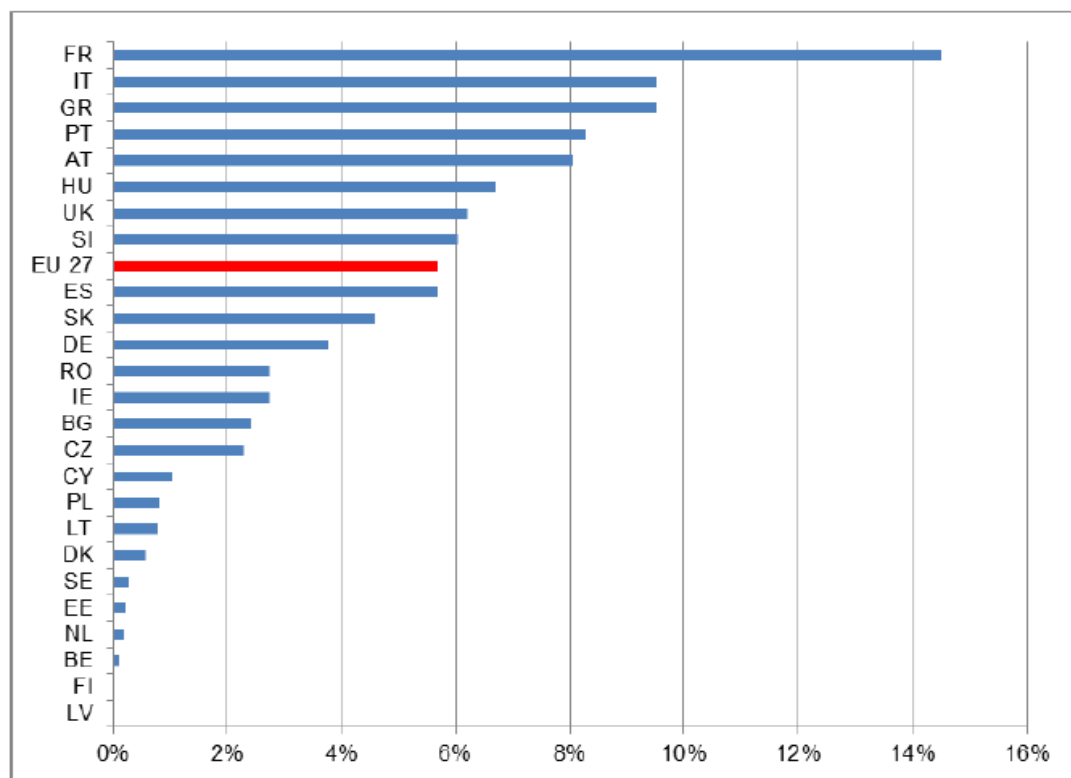
ÉCONOMIE

Le marché des indications géographiques en Europe

Selon une étude financée par la Commission européenne, les ventes de produits agricoles européens sous IG (indications géographiques) se sont élevées à 54,3 milliards d'euros en 2010. Plus de la moitié (56%) de ce chiffre d'affaires correspond aux vins, 15% aux alcools et 30% aux autres produits agricoles et alimentaires (principalement les fromages, viandes, fruits et légumes). Les ventes de produits sous IG ont augmenté de 12% entre 2005 et 2010 en moyenne, et de 19% pour les produits agricoles et alimentaires hors vins et alcools en particulier.

Les ventes globales du secteur agroalimentaire européen étant estimées à 956 milliards d'euros en 2010, les produits sous IG en représentaient 5,7% à cette date.

Cette part est toutefois très variable selon les pays. C'est en France et en Italie qu'elle est la plus élevée. Ces deux pays représentent en effet 60% des produits commercialisés en Europe sous IG. Le marché domestique représente le premier débouché de ces produits, avec 60% des ventes, les exportations (40%) étant réparties pour la moitié dans les autres pays européens et l'autre moitié dans les pays tiers.



Based on AND-international survey for DG AGRI and FoodDrinkEurope

Une comparaison des prix des produits sous IG avec leurs équivalents sans IG montre que les premiers sont vendus en moyenne plus du double, avec des variations selon les produits et les pays. Au total, le différentiel de valeur des produits sous IG représenterait près de 30 milliards d'euros dans l'UE.

Céline Laisney, Centre d'études et de prospective

Source : Commission européenne

http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/value-gi_en.htm

ENVIRONNEMENT

Première conférence européenne pour une gestion durable du phosphore

Les 6 et 7 mars 2013 s'est tenue à Bruxelles la première conférence européenne dédiée au phosphore. Rassemblant chercheurs, industriels, associations et commissaires européens, elle visait à réfléchir collectivement à une gestion plus durable de cet élément minéral, éventuellement en créant un marché européen du phosphore recyclé.

Le phosphore est utilisé comme engrais et est indispensable à la croissance des plantes. Issu de roches sédimentaires de quelques pays dans le monde seulement (Maroc, Chine, États-Unis, etc.), il est non-renouvelable et, compte tenu de la forte augmentation de la demande, il constitue une ressource à préserver au niveau mondial. Le pic de phosphore devrait se produire avant 2040 selon une étude suédoise. Les nombreuses pertes qui surviennent dans toutes les étapes de l'utilisation du phosphore (extraction, production des engrais, utilisation agricole, etc.) causent par ailleurs d'importants dégâts environnementaux (pollution des eaux aux phosphates et eutrophisation par exemple).

Créer un marché européen du phosphore recyclé, tel qu'il en existe aux Pays-Bas, serait donc une piste pour améliorer l'utilisation de cette ressource non renouvelable, créer des débouchés industriels et préserver la qualité des eaux. Un livre vert du phosphore devrait être publié courant 2013 pour préciser les orientations européennes en la matière.

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Sources : <http://www.phosphorusplatform.org/espc2013.html>
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/marche-phosphore-fertilisants-agriculture-18035.php4>

Impact du changement climatique aux États-Unis

Le Comité consultatif national pour l'évaluation du changement climatique (National Climate Assessment and Development Advisory Committee - NCADAC) a publié une version provisoire de son troisième rapport sur le changement climatique et ses conséquences. Plus de 240 chercheurs et scientifiques ont contribué à la rédaction de ce document, qui recense de nombreux impacts déjà constatés, comme les changements inhabituels du climat apparus sur les côtes allant de la Floride au Maine.

Selon les prévisions, aux États-Unis, les étés seront plus longs et plus chauds (15 jours de chaleurs extrêmes en moyenne par an de plus d'ici le milieu du XXI^e siècle par rapport aux années 1970-1980), et les hivers plus courts et plus chauds.

Si les périodes de croissance plus longues pour les cultures et l'élévation du niveau de dioxyde de carbone sont susceptibles d'augmenter les rendements de certaines cultures au cours des prochaines décennies, ces gains risquent d'être contrebalancés par l'apparition plus fréquente de vagues de chaleur, de sécheresses et d'inondations. À long terme, les contraintes combinées liées au changement climatique devraient ainsi diminuer la productivité agricole dans le Midwest.

Ce document est ouvert à un débat public pendant une période de trois mois et sera revu par les Académies nationales des sciences avant que sa version définitive ne soit publiée.

Sources : ADIT
<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/72341.htm>

NCADAC
<http://ncadac.globalchange.gov/>
<http://ncadac.globalchange.gov/download/NCAJan11-2013-publicreviewdraft-chap6-agriculture.pdf>

À Madagascar, le changement climatique pourrait favoriser la production de riz pluvial

Des chercheurs du Cirad et de l'Institut agronomique malgache (le Fofifa) ont étudié les impacts possibles du changement climatique sur la productivité du riz pluvial des Hautes-Terres de Madagascar. Dans cette région montagneuse, ce sont en effet des variétés de riz adaptées aux basses températures qui sont cultivées, et aucune étude sur les effets du changement climatique n'existait jusqu'alors sur ces variétés.

Des données expérimentales recueillies pendant six ans et le modèle informatique Cerès-Riz ont permis de simuler les rendements du riz sur une période de 90 ans, de 2010 à 2099. Deux types de travail du sol, deux niveaux de fertilisation azotée et deux scénarios climatiques ont été testés. Dans le scénario optimiste, la croissance du riz pourrait être favorisée par une faible hausse des températures tandis que dans le scénario pessimiste, la forte hausse des températures et la réduction des précipitations pourraient engendrer un stress hydrique et pénaliser la production de riz.

Les résultats montrent d'une part qu'il n'y a pas de différence de rendement en fonction du travail du sol (labour manuel ou semis direct), l'efficacité d'utilisation de l'eau ou d'absorption de l'azote n'étant pas améliorée par le semis direct dans cette région à basses températures. D'autre part, la fertilisation azotée permet d'améliorer significativement les rendements car la disponibilité en azote est une contrainte majeure dans les sols des Hautes-Terres. Concernant le changement climatique, l'étude révèle un résultat surprenant : les rendements du riz sont nettement supérieurs dans le scénario climatique pessimiste. Ceci s'explique par une accélération de la floraison et de la maturation des grains due à la hausse des températures.

Malgré les limites de l'étude (non prise en compte des événements météorologiques violents, etc.), les chercheurs concluent que dans cette région froide où le riz est cultivé à la limite inférieure de sa tolérance à la température, une forte hausse des températures pourrait accroître sa production. Le processus inverse (chute des rendements) risque de se produire en Asie du Sud où le riz est cultivé à la limite supérieure de sa tolérance à la température.

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Source : CIRAD <http://www.cirad.fr/nos-recherches/resultats-de-recherche/2012/les-effets-benefiques-du-changement-climatique-sur-le-riz-a-madagascar>

Article : <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs13593-011-0049-6>

Résultats de l'enquête de l'Institut de l'agriculture durable : « l'agriculture durable et vous »

En novembre 2012, l'Institut de l'agriculture durable (IAD), institut composé d'agriculteurs, d'agro-industriels et d'associations, a lancé une enquête en ligne sur la perception de l'agriculture durable. Les résultats de cette enquête, qui se veulent indicatifs et non statistiquement représentatifs, ont vocation à animer le débat sur l'avenir de l'agriculture française. Ils viennent d'être publiés sur le site Internet de l'IAD.

Plus de 1000 personnes ont répondu à cette enquête, dont environ un tiers d'agriculteurs. Les internautes devaient définir les modèles agricoles qu'ils jugeaient associés à l'agriculture durable : les nouveaux modèles agronomiques pris ensemble (semis direct sous couvert végétal, agriculture de conservation et agro-écologie) représentent 38% des réponses, suivis par l'agriculture raisonnée (24%) et l'agriculture biologique (16%). Plus précisément, les principales pratiques associées à l'agriculture durable ont été identifiées comme étant : l'augmentation de la couverture du sol (59% des réponses), la diversification des cultures (56%), la modification de l'utilisation des intrants (52%) et l'allongement des rotations (46%).

Les internautes ont aussi été interrogés sur les enjeux plus larges de l'agriculture durable. Ces derniers ont très majoritairement (73%) répondu que la préservation de l'environnement était un des enjeux majeurs. Les enjeux qui viennent ensuite sont « préserver la viabilité des

exploitations agricoles » (53%) et « nourrir 9 milliards d'habitants » (48%). Cet enjeu est surtout cité par les agriculteurs. Les agents du ministère de l'Agriculture qui ont répondu à l'enquête ont davantage cité « participer à l'aménagement et au développement territorial » que les autres internautes. Notons que l'enjeu « lutter contre le changement climatique » a été relativement peu cité par les répondants (18%). Globalement, la plupart des commentaires de cette rubrique faisait ressortir la nécessité de concilier performances économique et environnementale de l'agriculture et de ne pas opposer économie et écologie.

Enfin, les participants à l'enquête ont identifié deux principaux points bloquants : le manque d'aide et d'accompagnement au changement de pratiques (52%) et la peur de l'échec (46%), surtout citée par les agriculteurs. Les agents de la fonction publique mentionnent davantage la libéralisation des marchés et les conditions économiques que les autres répondants. La PAC et la réglementation française sont assez peu citées comme point bloquant (18% et 25%). Finalement, parmi les priorités de l'action publique pour s'engager vers des modèles d'agriculture durable, la formation et l'aide technique (42%) devancent largement les demandes de soutien financier (22%).

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Source : IAD http://www.institut-agriculture-durable.fr/images/fichier/134_Enquete-L-AGRICULTURE-DURABLE-ET-VOUS-VDEF.pdf

RECHERCHE

L'IFP et l'INRA vont collaborer sur la bioéconomie

L'Institut français du pétrole (IFP), Énergies nouvelles (IFPEN) et l'INRA viennent de signer un accord cadre de collaboration scientifique et technologique dans le domaine de la bioéconomie, comme l'indique un communiqué de presse publié par l'INRA. Le développement de celle-ci, qui désigne l'ensemble des activités économiques liées au développement de procédés et produits d'origine biologique, nécessite en effet des efforts accrus de recherche et d'innovation dans le domaine des biosciences.

Pour répondre à ces enjeux, IFPEN et l'INRA préconisent une nouvelle approche systémique prenant en compte, dans une même dynamique, l'ensemble des problématiques interdépendantes impliquant les parties prenantes, chercheurs, pouvoirs publics, industriels, société civile et consommateurs, depuis les questions d'approvisionnement en ressources et de concurrence entre usages de la biomasse jusqu'aux modes de consommation, en passant par la pertinence des technologies de rupture et les synergies entre les territoires, les systèmes de production agricoles et forestiers et les bioraffineries.

La collaboration entre les deux organismes de recherche vise à répondre aux enjeux nationaux d'orientation et de programmation de la recherche. Elle conduira à l'élaboration d'une feuille de route vers la bioéconomie. Cet agenda conjoint s'articulera autour de quelques axes : l'identification des domaines scientifiques et technologiques clés, des acteurs et des parties prenantes, en vue de propositions communes au niveau européen ; la définition des nouvelles chaînes de valeur et l'appréhension des processus d'innovation d'une manière transparente dans l'évaluation de leurs effets ; la proposition de programmes de recherche ou de démonstrations et d'actions de déploiement industriel à l'échelle des territoires.

En février dernier, la Commission européenne a elle-même adopté une stratégie d'innovation, assortie d'un plan d'action en faveur d'une bioéconomie à l'horizon 2020. « Horizon 2020 », le futur programme-cadre de recherche de la Commission, pourrait allouer 4,5 milliards d'euros aux actions de soutien dans ce domaine.

Source : INRA

<http://presse.inra.fr/Ressources/Communiques-de-presse/IFP-EN-et-Inra-s-allient-pour-engager-une-dynamique-de-recherches-pour-et-sur-la-bioeconomie-en-France>

Vers une agence nationale de la biodiversité ?

Un rapport de préfiguration d'une agence nationale de la biodiversité a été remis à la ministre de l'Écologie. La création de cette agence devrait être stipulée dans la future loi cadre biodiversité qui sera promulguée en 2013.

Si l'idée d'une agence de ce type n'est pas nouvelle, puisqu'un rapport de 2010 proposait la création d'une agence de la nature, le présent rapport propose de s'appuyer sur les nombreuses structures déjà existantes afin de créer un lieu permanent de concertation sur le thème de la biodiversité entre les différents opérateurs concernés.

Les rapporteurs proposent de confier à cette agence des missions de veille et de prospective plutôt que d'expertise, ce qui, pour ce qui concerne le fonctionnement, la rapprocherait plus de l'Institut de veille sanitaire que des agences sanitaires ANSES et ANSM. Elle devrait également jouer un rôle important en termes de communication auprès du grand public. Un autre objectif phare proposé est de passer du principe de sites dédiés au maintien de la biodiversité à la gestion sur le territoire national dans son ensemble.

Le rapport signale également la tenue des premiers États généraux pour la modernisation du droit de l'environnement en mai prochain.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : Ministère de l'écologie

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Prefiguration_Agence_francaise_biodiv_31_janv_2013-1.pdf

Recherche pour lutter contre le feu bactérien dans les vergers

Le feu bactérien provoqué par la bactérie *erwinia amylovora* est une menace pour la production de pommes et de poires aux États-Unis, d'après un article publié dans la revue scientifique *The New Phytologist*. Un traitement préventif à base d'antibiotique streptomycine est effectué dans ce pays, par pulvérisation sur les arbres en fleur au printemps (période de croissance rapide), de manière à inhiber la croissance du pathogène avant l'infection qui, elle, est irréversible.

Des études sont actuellement en cours au Julius Kuhn Institute (institut allemand de recherche sur les plantes cultivées), en collaboration avec l'université du Michigan, sur les bases génétiques de la résistance innée d'une variété de pomme sauvage à la bactérie *erwinia amylovora*. L'objectif de ces recherches est la mise en marché de pommes cultivées résistantes à la maladie.

En Europe, la Suisse, particulièrement touchée par cette contamination, a également recours aux antibiotiques pour contrôler cette maladie végétale et a mis en place un projet de recherche axé sur la sélection de variétés fruitières tolérant le feu bactérien.

Le feu bactérien a également été constaté en France, notamment dans le nord, en Aquitaine et dans les régions de la moitié ouest du pays. Il affecte davantage les poiriers. Le traitement antibiotique n'est pas autorisé mais d'autres mesures, essentiellement sanitaires, ont été mises en place afin de réduire les foyers et d'éviter leur extension.

La diminution progressive du recours aux antibiotiques pour traiter cette maladie végétale, qui n'a aucun impact sur la santé du consommateur, irait dans le sens de la lutte contre le risque mondial d'antibiorésistances.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : *The New Phytologist*

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23301854>

TERRITOIRES

Deux scénarios pour l'avenir des campagnes

Dans un rapport remis en janvier 2013, deux sénateurs, Renée Nicoux (PS, Creuse) et Gérard Bailly (UMP, Jura) posent la question de *L'avenir des campagnes*. Deux scénarios sont dégagés. Le premier, « scénario noir du "laissez-faire" », entend prolonger les tendances actuelles. Le second, considéré comme plus vertueux, met en valeur la diversité des territoires, l'innovation et les nouvelles technologies.

Après les scénarios, le rapport dégage des pistes d'action transversales : rationalisation des mécanismes de gouvernance nationale et locale (notamment en réaffirmant le rôle pivot de la commune), implantation des services publics en zone rurale (santé, écoles), sanctuarisation des réseaux de transport, généralisation du haut débit pour les réseaux numériques à l'horizon 2022). S'agissant des leviers sectoriels, pour l'agriculture, le rapport appelle à renforcer la recherche agronomique et la formation des producteurs (soumis à des exigences économiques et environnementales accrues, ils doivent apprendre à diversifier leurs activités), à renforcer la politique d'installation (prêts à long terme), à soutenir les démarches de filières territorialisées (labels) et la coordination des efforts de promotion à l'étranger.

Outre l'intérêt de la vue d'ensemble des enjeux de l'aménagement du territoire et des propositions avancées, les comptes rendus d'auditions en annexe permettent de prendre connaissance rapidement des grands exercices de prospective des cinq dernières années.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Sources : Rapport Nicoux-Bailly sur l'avenir des campagnes :
<http://www.senat.fr/rap/r12-271/r12-2711.pdf>

BREVES

Des œufs végétaux

Une start-up américaine a conçu, en collaboration avec des chercheurs et des spécialistes de cuisine moléculaire, une poudre végétale (*beyond eggs*) qui peut remplacer les œufs dans des produits préparés destinés à la confection de pâtisseries ou de sauces industrielles. Ces « œufs » seraient, selon leur producteur, sans cholestérol alimentaire, sans salmonelle, plus respectueux du bien-être animal et moins chers.

Source : <http://www.psfk.com/2013/02/plant-based-eggs.html> via La minute marketing / TNS Sofres
<http://hamptoncreekfoods.com/beyondeggs/>

Les premières « Indications géographiques protégées » d'Afrique

Le poivre du Penja, le miel d'Oku et le café Ziama-Macenta, trois produits issus de terroirs africains, sont les premiers à se voir décerner une Indication géographique protégée (IGP) par l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle). La reconnaissance officielle des Indications géographiques est un enjeu important pour l'Afrique. Elle participe à la reconnaissance et la protection d'un patrimoine et représente un véritable levier économique. Cette valorisation des produits, mise en oeuvre par l'OAPI avec l'AFD et le Cirad dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), permettra d'améliorer leurs capacités d'exportation, grâce également à une assistance technique institutionnelle et à un volet formation.

Source : <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/2013/indications-geographiques>

Mesure des inégalités territoriales, un état des lieux

Le rapport *Vers l'égalité des territoires*, coordonné par Thierry Eloi en parallèle de la commission Wahl sur la modernisation des structures administratives de la politique d'aménagement du territoire, a été remis en février 2013 à Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Sur plus de 500 pages, il permet de nourrir les réflexions sur la décentralisation en donnant la parole à des chercheurs et experts avec, en contrepoint de chaque synthèse, les commentaires d'un élu. Les inégalités et ruptures territoriales (qui font l'objet de la première partie) posent des problèmes spécifiques de mesure et de cartographie (deuxième partie). Les contributions de la troisième partie identifient et critiquent les outils de la justice territoriale, notamment les indicateurs de développement humain, les zonages et les mécanismes de péréquation.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Rapport *Vers l'égalité des territoires* : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131/0000.pdf>

Plus de la moitié des chômeurs prêts à se reconvertir dans l'agriculture

Selon un sondage réalisé par OpinionWay pour le FAFSEA (Fonds d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles), plus de la moitié des demandeurs d'emploi interrogés se déclarent prêts à se reconvertir dans le secteur agricole. Parmi les demandeurs d'emploi urbains ou périurbains estimant qu'il est plus facile d'équilibrer sa vie professionnelle et sa vie personnelle en milieu rural, 79 % se disent prêts à déménager à la campagne si on leur y propose du travail. Enfin, 68% des sondés se déclarent ouverts à la multi-activité (pour occuper plusieurs emplois différents dans la même année dont un au moins comprenant une activité agricole).

Dans les faits, plusieurs dispositifs de formation permettent aux demandeurs d'emploi de se reconvertir dans ce secteur, comme l'ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles), qui a bénéficié à 3 000 demandeurs d'emploi en 2012 (contre 1 578 en 2010).

Source : FAFSEA

http://www.fafsea.com/docs/docs_presse/fev2013_CP_FAFSEA_SIA13.pdf

Un répertoire des restaurants « qui cuisinent »

Face au développement de la cuisine dite d'assemblage dans la restauration, le site <http://www.restaurantsquifontamanger.fr/> propose un répertoire des restaurants qui pratiquent le « fait maison ». Pour chaque établissement, une fiche précise le pourcentage d'entrées, plats et desserts qui ne sont ni réchauffés ni assemblés. Les restaurateurs, qui s'inscrivent volontairement, attestent sur l'honneur de l'exactitude des informations fournies et s'engagent à autoriser la visite des cuisines et frigos à tout client qui se recommanderait du site et le souhaiterait.

Lancement d'un biscuit anti-stress

La biscuiterie Poulton, les laboratoires Pierre Fabre et la PME Vegeplast, spécialiste des emballages, se sont associés dans un projet de recherche pour lancer le premier biscuit « anti-stress ». « Acti biscuit » est un complément alimentaire à base de plantes qui devrait être distribué dans les rayons des pharmacies et parapharmacies à partir de 2015. L'investissement, qui s'élève à 1,7 million d'euros, est en partie financé par le Conseil régional de Midi-Pyrénées et les fonds européens.

Source : *Les Échos*, 14 mars 2013.

Un label pour les restaurants proposant des produits d'Ile-de-France

Un nouveau label, « Des Produits d'ici, cuisinés ici », initiative du CERVIA (Centre régional de valorisation et d'innovation agricole alimentaire), permet de repérer les restaurants qui intègrent dans leurs menus des produits issus de l'agriculture francilienne. Pour l'obtenir, les établissements doivent obtenir un minimum de 12 points sur les 20 critères de la charte. Les 50 premiers restaurants ont été labellisés et peuvent afficher le label sur leur devanture :



Source : Cervia

<http://www.saveursparisidf.com/site-grand-public/actualites/manger-local-en-ile-de-france-cest-possible/les-engagements-des-restaurateurs/>

COLLOQUES, CONFÉRENCES

- Jeudi 28 et vendredi 29 mars, Asprom - Puteaux

La biomasse. Energies nouvelles et renouvelables. Un élément au service d'une croissance durable.

<http://www.asprom.com/seminaire/biomasse.pdf>

- Vendredi 29 mars, Académie d'Agriculture de France - 18 rue de Bellechasse 75007 Paris
Journée des doctorants et post-doctorants 2013 du DIM (Dispositifs d'Intérêt Majeur) ASTREA (Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation) portés par le Conseil régional d'Ile-de-France

<https://colloque.inra.fr/jdd2013>

- Lundi 8 avril 2013, SAF, 75009 Paris

« L'agriculture urbaine, une agriculture dans et pour les villes »

[http://www.agriculteursdefrance.com/fr/Cycle-de-reflexion.asp?](http://www.agriculteursdefrance.com/fr/Cycle-de-reflexion.asp?ThemePage=3&Rubrique=2&Num=80)

[ThemePage=3&Rubrique=2&Num=80](http://www.agriculteursdefrance.com/fr/Cycle-de-reflexion.asp?ThemePage=3&Rubrique=2&Num=80)

- Vendredi 26 avril 2013, INRA/ANR - Ivry-sur-Seine

Le problème de l'antibiorésistance. Séminaire organisé dans le cadre du projet ANR « PAN, le gouvernement des animaux »

http://www7.paris.inra.fr/ritme/projets_en_cours/pan/le_seminaire_de_pan

*

Rédacteur en chef de ce Bulletin de veille : Bruno Héroult

Chef du Centre d'études et de prospective

bruno.herault@agriculture.gouv.fr

01 49 55 85 75